

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2021/26

Séance ordinaire du 06 Octobre 2021

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 13

date de la convocation : 30.09.2021
Date d'affichage : 30.09.2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six octobre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. BORREIL Paul, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITICH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme BEAU Mireille
M. GRECO Luc

SECRETARE : Mme DERJAVITICH Catherine

OBJET : Retrait des délégations au Maire



Le Conseil,

Considérant l'article L 2122 du CGCT qui permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences dans le souci de favoriser une bonne administration communale,

Considérant la délibération du 23 Mai 2020 par laquelle il a été confié au Maire les délégations suivantes :

- 1 - de recourir à la contractualisation des emprunts dans les limites fixées par les prévisions budgétaires,
- 2 - de prendre des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché et des accords-cadre d'un montant inférieur à 50 000 €, ainsi que les avenants qui n'entraînent pas une augmentation d'un montant supérieur à 5 % du marché initial ; ceci lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 3 - de passer des contrats d'assurances et d'accepter des annuités de sinistre,
- 4 - de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- 6 - de fixer la rémunération et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires avoués huissier de justice expert ;
- 7 - de fixer des reprises d'alignement à l'application de documents d'urbanisme ;
- 8 - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption ;
- 9 - d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions ;
- 10 - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- 11 - de donner, en application de l'article L324-1 du Code de l'Urbanisme l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par l'établissement public foncier ;
- 12 - de réaliser des lignes de trésorerie pour un montant maximum de 100 000 €
- 13 - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 14 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Considérant la demande de certains élus qui souhaitent que soient retirées ces délégations estimant ne pas être suffisamment associés aux décisions,

À la majorité avec 8 VOIX POUR (A. FIORI – MC DAUPHIN – MC BERGAMASCHI – P. BORREIL – JP DANGAIN – P. BRUN – A. CALVAT – C. DERJAVITICH) et 5 CONTRE (J. DEPIEDS – AM DE SIKE – O. DEPIEDS – C. SEILER – JL CALMET), les déléguées confiées au Maire par délibération du 23 Mai 2020 sont retirées.

Ainsi fait et délibéré le six octobre 2021, à Manne, le sixième mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2021/27

Séance ordinaire du 06 Octobre 2021

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 13

date de la convocation :
Date d'affichage :

30.09.2021
30.09.2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six octobre à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. BORREIL Paul, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme BEAU Mireille
M. GRECO Luc

SECRETARE : Mme DERJAVITCH Catherine

OBJET : **Construction d'une nouvelle station d'épuration**
Lot 1 – Travaux de la station
Lot 2 – Réseau d'amenée des effluents (Réseau de transfert)
Signature des marchés



Le Conseil,

Considérant l'appel d'offres du 16 Avril 2021,
Considérant le résultat de cette consultation,
Considérant la négociation engagée avec les entreprises par le Maître d'œuvre,
Considérant l'analyse réalisée par le maître d'œuvre et le classement des offres,

Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire a signé les marchés pour les lots 1 et 2, conformément à l'acte d'engagement, avec les entreprises suivantes :

Entreprises	Lot	Montant HT	
ABRACHY	Lot 1 - Travaux Station	969 000 €	Variante
ABRACHY	Lot 2 - Réseau d'amenée des effluents	330 000 €	

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de MANE,



DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2021/28

Séance ordinaire du 06 Octobre 2021

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
13

date de la convocation :
Date d'affichage :

30.09.2021
30.09.2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six octobre à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. BORREIL Paul, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme BEAU Mireille
M. GRECO Luc

SECRETARE : Mme DERJAVITCH Catherine

OBJET : **Construction de la future station d'épuration**
Fouilles archéologiques – Désignation de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil,

Considérant le projet de construction de la future station d'épuration au lieu-dit Les Iscles,
Considérant qu'une grande partie du territoire de la Commune a été classé par le Préfet de Région en zone archéologique,
Considérant le diagnostic effectué par le département qui a mis en évidence la présence de quelques vestiges datant de l'âge de bronze

Considérant la nécessité de lancer une consultation pour des fouilles préventives sur le site de la future station d'épuration,
Considérant que la consultation a été réalisée au niveau européen,
Considérant la nécessité de procéder à la désignation de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DESIGNE la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

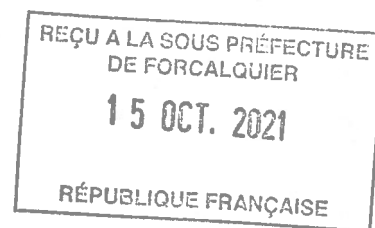
Membres Titulaires

- ✓ Monsieur Paul BORREIL
- ✓ Monsieur Olivier DEPIEDS
- ✓ Monsieur Jean-Pierre DANGAIN

Membres Suppléants

- ✓ Monsieur Pierre BRUN
- ✓ Madame Anne-Marie de SIKE
- ✓ Madame Andrée CALVAT

Ainsi fait et délibéré à MANE. les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2021/29

Séance ordinaire du 06 Octobre 2021

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal

15

- en exercice

15

- qui ont pris part à la délibération

13

date de la convocation :

30.09.2021

Date d'affichage :

30.09.2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six octobre à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. BORREIL Paul, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme BEAU Mireille
M. GRECO Luc

SECRETARE : Mme DERJAVITCH Catherine

OBJET : Participation aux frais de fonctionnement
Convention de mise à disposition des locaux

Le Conseil,

L'Exposé du rapporteur entendu

Considérant la mutualisation des services entre la mairie de Mane et la CC Haute-Provence Pays de Banon,
Considérant l'occupation des locaux de la Mairie de Mane par la CC Haute-Provence Pays de Banon où elle a son siège.

Considérant les dépenses de fonctionnement des locaux qui pourraient être supportés à hauteur de 50% par chaque entité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire de MANE à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec la CC Haute-Provence Pays de Banon.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de MANE,



Jacques DEPIEDS.



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2021/30

Séance ordinaire du 06 Octobre 2021

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
13

date de la convocation :
Date d'affichage :

30.09.2021
30.09.2021

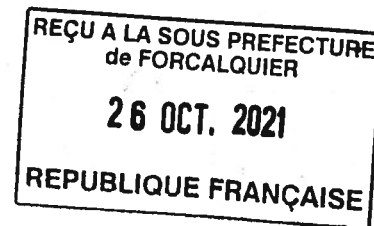
L'an deux mille vingt-et-un, le six octobre à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, M. BORREIL Paul, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : Mme BEAU Mireille
M. GRECO Luc

SECRETAIRE : Mme DERJAVITCH Catherine

OBJET : Aménagement de la placette du Centre
Demande de financement



Le Conseil,

L'Exposé du rapporteur entendu

Considérant les travaux d'aménagement d'espaces publics et notamment de la placette du centre dans le projet de requalification de l'îlot de la Bourgade,

Considérant l'intérêt que revêt cet aménagement sur le plan de l'urbanisme et de la sécurité,

Considérant le montant des travaux estimés à 350 000 € HT,

Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

ADOpte le plan de financement suivant :

Coût Travaux	DETR 2022 20%	Conseil Régional FRAT	Autofinancement
350 000 € HT 420 000 € TTC	70 000 €	200 000	150 000 €

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux 2022, du Conseil Régional au titre du FRAT 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.